

# GRANGETTES

BULLETIN COMMUNAL

N°12 – DECEMBRE 2025





## SOMMAIRE

### INFORMATIONS COMMUNALES

Le mot du Syndic	4
Convocation à l'Assemblée communale	5
Budget 2026	6
Secours Sud Fribourgeois	11
ABVGN	12
ASCGM	16
Conseil des parents	16

### INFORMATIONS DIVERSES – ARTICLES

Déchets encombrants	17
Grangettes s'anime	18
Chœur Mixte La Cécilienne de Grangettes	21
Les Aînés de Le Châtelard et Grangettes	22
Bien vieillir en Glâne	23
TPF	23
Pro Senectute	24
Réseau Santé Glâne	25
Passe-Partout Glâne	26
Sapins de Noël	27
Vœux de fin d'année	27

### MEMENTO

28

## LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants,

A l'approche de la fin de l'année, vient le moment de porter une attention particulière aux nôtres, à nos proches, mais aussi à l'ensemble de notre collectivité. Grangettes est un petit village qui se veut avant tout un lieu de vie, où la solidarité entre habitants est essentielle. C'est grâce à chacune et chacun d'entre vous que notre commune reste un endroit attachant, vivant et participatif.

L'année 2026 s'annonce déjà riche en événements. Elle sera notamment marquée par la Fête des Musiques de la Glâne, qui se tiendra chez nos voisins du Châtelard, du 30 avril au 3 mai 2026. Ce sera un beau moment de partage, de convivialité et de musique pour toute la région.

Notre village fait partie du plan pluie de la manifestation : en cas de mauvais temps, la circulation sur nos routes risque donc d'être un peu perturbée. Je suis toutefois confiant quant à votre compréhension et, bien sûr, je souhaite à nos amis du Châtelard un soleil radieux pour cette 64<sup>ème</sup> édition !

La fin de l'année, c'est aussi le moment de se tourner vers l'avenir, avec la préparation du budget communal. Celui-ci présente un déficit de CHF 4'200.-. Toutefois, nous avons tenu compte du report sur les communes des charges cantonales, à la suite du refus du budget cantonal par nos députés. Celui-ci sera rediscuté jusqu'à acceptation, en espérant que les négociations aboutissent en faveur des communes.

L'année 2026 verra également la réfection – enfin ! – de la route des Planches. Initialement, seuls certains tronçons devaient être refaits, mais le temps ayant passé, c'est l'entier du tronçon, soit environ 1'200 mètres (depuis la croisée de l'Impasse du Té jusqu'à celle du Chemin des Covets) qui sera traité. Le Conseil communal œuvre en permanence pour trouver des solutions judicieuses, optimales, avec le meilleur rapport qualité-prestation-prix.

Je profite aussi de ce mot pour remercier très chaleureusement mes collègues conseillers communaux, avec qui j'ai grand plaisir à collaborer, ainsi que nos deux collaboratrices administratives, dont le travail remarquable et le dévouement constituent un soutien précieux pour notre commune. Une pensée également pour tous les membres des diverses commissions qui dévouent de leur temps à notre commune ainsi qu'à notre employé communal pour son immense travail tout au long de l'année ! Merci à vous chères citoyennes, chers citoyens pour votre collaboration.

Je vous rappelle également que notre Assemblée communale se tiendra le lundi 15 décembre 2025 à 20h00. C'est une belle occasion de poser vos questions, partager vos idées, débattre et contribuer à la vie locale.

Ensemble, faisons en sorte que Grangettes reste non seulement un lieu où l'on vit, mais surtout un lieu où l'on vit bien.

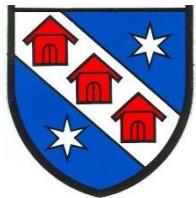
Je vous remercie encore de votre confiance et vous souhaite, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année !

Avec mes salutations les plus sincères,

---

*Joël Castella  
Syndic*

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE COMMUNALE



Les citoyennes et citoyens de Grangettes  
sont convoqués en assemblée communale le

**LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025 À 20H00 À L'ABRI PC**

### TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 5 mai 2025.  
(Publié sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
  - 2.1. Explications
  - 2.2. Préavis de la commission financière
  - 2.3. Approbation
3. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
  - 3.1. Explications
  - 3.2. Préavis de la commission financière
  - 3.3. Approbation
4. Budget 2026
  - 2.1. Budget de fonctionnement
    - 2.1.1. Rapport de la commission financière – approbation
  - 2.2. Budget des investissements
    - 2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation
5. Modification des statuts des Secours Sud Fribourgeois – approbation
6. Nouveaux statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue – approbation
7. Conseil des parents – Informations
8. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, dix jours avant l'assemblée communale.

Le Conseil communal

## BUDGET 2026

Les documents complets relatifs au budget 2026 soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, ou sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch), dix jours avant l'assemblée communale.

## BUDGET 2026

### RECAPITULATIF COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Budget 2026	
	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	112 925.66	33 376.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIC, DEFENSE	16 246.80	7 500.00
2 FORMATION	336 194.45	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	6 327.25	
4 SANTE	122 619.75	2 500.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	131 280.25	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	78 297.20	14 664.58
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	88 007.82	76 202.20
8 ECONOMIE PUBLIQUE	4 997.95	
9 FINANCES ET IMPÔTS		758 447.50
<b>TOTAL</b>	<b>896 897.13</b>	<b>892 690.28</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>4 206.85</b>	

## BUDGET 2026 – SUITE

**BUDGET 2026****COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	Budget 2026	
	Charges	Revenus
<b>0 ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>112 925.66</b>	<b>33 376.00</b>
01 Législatif et exécutif	16 800.00	
02 Service généraux	96 125.66	33 376.00
<b>1 ORDRE ET SECURITE PUBLIC, DEFENSE</b>	<b>16 246.80</b>	<b>7 500.00</b>
14 Questions juridiques	7 159.65	
15 Service du feu	3 390.00	7 500.00
16 Défense	5 697.15	
<b>2 FORMATION</b>	<b>336 194.45</b>	
21 Scolarité obligatoire	289 330.50	
22 Ecoles spécialisées	45 463.95	
23 Formation professionnelle initiale	1 400.00	
<b>3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>	<b>6 327.25</b>	
32 Culture, autres	1 700.00	
34 Sport et loisirs	4 627.25	
<b>4 SANTE</b>	<b>122 619.75</b>	<b>2 500.00</b>
41 Hôpitaux, établissements médico sociaux	80 132.20	
42 Soins ambulatoires	39 801.80	
43 Prévention	2 700.00	2 500.00
49 Santé publique	14.25-	
<b>5 PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>131 280.25</b>	
52 Invalidité	70 490.95	
53 Vieillesse et survivants	11 706.30	
54 Famille et jeunesse	20 268.00	
55 Chômage	3 922.00	
57 Aide sociale et domaine de l'asile	24 893.00	

## BUDGET 2026 – SUITE

**BUDGET 2026****COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

Libellé	Budget 2026	
	Charges	Revenus
<b>6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	<b>78 297.20</b>	<b>14 664.58</b>
61 Circulation routière	66 048.20	14 664.58
62 Transports publics	12 249.00	
<b>7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>88 007.82</b>	<b>76 202.20</b>
71 Approvisionnement en eau	22 940.00	22 940.00
72 Traitement des eaux usées	34 862.20	34 862.20
73 Gestion des déchets	17 600.00	17 600.00
76 Lutte contre la pollution et l'environnement		
77 Protection de l'environnement, autres	6 360.00	
79 Aménagement du territoire	6 245.62	800.00
<b>8 ECONOMIE PUBLIQUE</b>	<b>4 997.95</b>	
81 Agriculture	1 050.00	
82 Sylviculture	1 560.00	
84 Tourisme	2 119.35	
85 Industrie, artisanat et commerce	268.60	
<b>9 FINANCES ET IMPÔTS</b>		<b>758 447.50</b>
91 Impôts		638 100.00
93 Péréquation financière intercommunale		79 188.00
95 Part aux recettes sans affectation, autres	500.00	18 160.00
96 Intérêts	500.00-	
97 Redistribution		40.00
99 Postes non ventilables		22 959.50
<b>TOTAL</b>	<b>896 897.13</b>	<b>892 690.28</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>4 206.85</b>	

## BUDGET 2026 – SUITE

**BUDGET 2026****RECAPITULATIF COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

Libellé	Budget 2026	
	Dépenses	Recettes
0 ADMINISTRATION GENERALE		
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIC, DEFENSE	10 000.00	
2 FORMATION	57 000.00	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
4 SANTE		
5 PREVOYANCE SOCIALE		
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	242 071.40	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
8 ECONOMIE PUBLIQUE		
9 FINANCES ET IMPÔTS		
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>309 071.40</b>	

Ce total des investissements comprend un report d'investissements de Fr. 192'071.40.

## BUDGET 2026 – SUITE

**BUDGET 2026****COMPTES D'INVESTISSEMENTS**

Libellé		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	
<b>16</b>	<b>DEFENSE CIVILE</b>	10 000.00	
<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>		
	Rénovation abris communaux - <b>report</b>	10 000.00	
<b>2</b>	<b>FORMATION</b>		
<b>217</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	57 000.00	
	Constrution nouvelle école (Prêt ASCGM)	57 000.00	
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS</b>	242 071.40	
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>		
	Aménagements routes et trottoirs - <b>report</b>	182 071.40	
	Réfection route des Planches	60 000.00	
	<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	309 071.40	

## SECOURS SUD FRIBOURGEOIS



Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégué-e-s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art.4) ;
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art 10 al. 2) ;
- Composition du comité de direction (art. 13) ;
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15) ;
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18) ;
- Organisation du service des ambulances (art. 21) ;
- Obligation de servir (art. 23) ;
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2) ;
- Taxe d'exemption – Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges – Modalités de paiement (art. 32 al. 2).

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et conseil généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

A cette fin, les statuts soumis et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s le 8 octobre dernier seront disponibles sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée.



## ABVGN – ASSOCIATION DES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLÂNE ET DE LA NEIRIGUE

Aux citoyennes et citoyens  
des 15 communes membres,  
aux Conseils généraux des communes  
de Gibloux, Romont et de Siviriez  
de l'Association du Bassin Versant  
de la Glâne et de la Neirigue

Orsonnens, le 20 octobre 2025

### Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Madame, Monsieur,

#### Préambule Ensemble pour une gestion plus forte et plus durable

Aujourd'hui, la gestion du domaine des eaux, en particulier les eaux usées sur notre territoire est assurée par deux associations intercommunales regroupant les 15 communes du bassin versant. L'ABVGN s'occupe entre autres de l'ensemble des démarches pour le futur.

Cette organisation a bien fonctionné jusqu'ici, mais les défis techniques, environnementaux et financiers actuels exigent une vision commune et une structure unifiée.

Une seule structure permettra une meilleure coordination de tout le réseau avec des décisions claires et une planification commune pour tout le bassin versant.

Moins d'administration, des achats groupés, du matériel partagé devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement.

Une équipe technique unifiée garantit une expertise renforcée, des interventions plus rapides et une meilleure sécurité pour toutes les communes.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, une seule association permettra de protéger nos ressources et de planifier des investissements durables pour les générations futures.

Toutes les communes bénéficieront d'un service de qualité équivalente. Cette démarche repose sur l'entraide, l'équité et la solidarité entre territoires voisins.

C'est la raison pour laquelle, l'ABVGN se fait un plaisir de vous transmettre les nouveaux statuts de trois Associations (AEGN / AIMGPGS / ABVGN) en une Association ABVGN.

#### 1. Bref historique

Dès le début des années 90, la qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée grâce à la construction des stations d'épuration (STEP). Les STEP actuelles de la région ont été construites, selon les normes de l'époque.

Les organisations intercommunales en place sont :

Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), regroupant 7 communes, après les fusions.



Avec la station d'épuration d'Autigny

Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et des communes de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS), regroupant 8 communes, après les fusions.



Avec la station d'épuration de Romont

Les STEP de Romont et Autigny doivent investir prochainement afin d'assainir leurs ouvrages, et augmenter leur capacité de traitement en raison du développement démographique et industriel des 15 communes membres.

## 2. Législation

La mise en vigueur de ladite législation sur le plan régional, fut la création d'une nouvelle Association intercommunale. C'est en juin 2022, que se déroula l'assemblée constitutive de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).

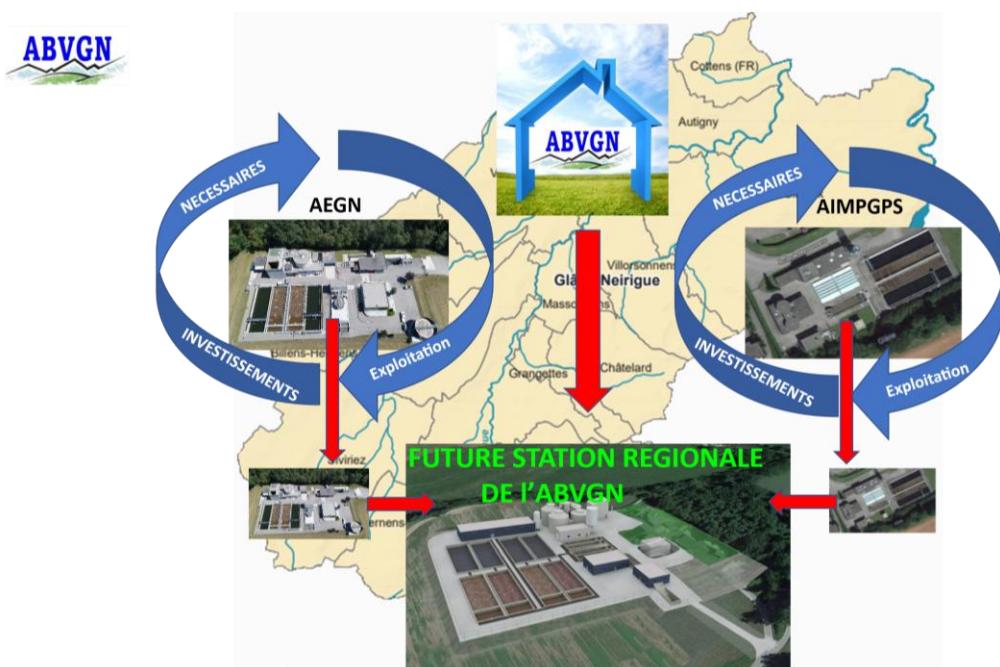


Avec comme tâches principales l'application du plan sectoriel de la gestion des eaux et l'élimination des micropolluants

Le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) fait mention des réflexions et des lignes directrices du futur. Dans le domaine du traitement des eaux usées, le Service de l'environnement (Sen) élabore une planification cantonale de l'épuration des eaux usées. La tendance nationale évolue en la matière vers une diminution du nombre des stations d'épuration (STEP), un regroupement de celles-ci vers des entités plus importantes permettant, en général, d'aboutir à une meilleure professionnalisation de leur exploitation et à des économies d'échelle. Par ailleurs, le vieillissement des infrastructures d'épuration et le renforcement des exigences de rejet, avec notamment l'élimination des micropolluants, placent les gestionnaires de STEP dans un contexte où des investissements, souvent conséquents, doivent être consentis dans un avenir proche. Dans ce contexte, de nombreuses études ont été réalisées afin de planifier la régionalisation de l'épuration des eaux du bassin versant Glâne-Neirigue et des STEP d'Autigny et Romont.

### 3. Organisation régionale

L'application de plan sectoriel de la gestion des eaux et plus particulièrement le développement des infrastructures ont fait en sorte qu'une analyse de rationalité a été entreprise par l'ABVGN. Il en résulte ce qui suit :



L'ABVGN en qualité d'organisation faitière, assume le Lead pour l'ensemble des démarches, concernant le futur.

Les deux autres Associations (AEGN / AIMPGPS) assurent l'exploitation de leur STEP respective.

Dans le domaine des investissements, elles se limitent au strict nécessaire à la bonne marche des installations spécifiques.

### 4. Projets principaux

Pour des questions notamment financières et topographiques, le choix s'est porté sur la construction d'une STEP unique régionale à Autigny qui permettra de recevoir et traiter les eaux usées de la STEP de Romont de manière conforme à l'état de la technique actuelle pour les 50 prochaines années.

Dans le cadre de la régionalisation du bassin versant Glâne-Neirigue, l'ABVGN sera responsable de la réalisation et de l'entretien de trois projets principaux :

- Future station d'épuration régionale
- La mise en place d'un collecteur de raccordement entre la STEP de Romont et celle d'Autigny
- La transformation de la STEP de Romont en station de pompage (STAP).

Situation de l'avancement des travaux à ce jour :

- Le dossier demande préalable pour l'implantation de la nouvelle STEP régionale, est auprès des Services de l'Etat ;
- Le dossier demande préalable pour le collecteur Romont-Autigny a été analysé par les Services de l'Etat. A ce jour il est de retour, avec diverses conditions, dont il en sera tenu compte pour l'élaboration du dossier final de mise à l'enquête ;
- Le dossier transformation de la STEP de Romont en STAP (station de pompage) est en cours d'élaboration.

## 5. Modèle d'organisation

Le Comité de Direction (CODIR) de l'ABVGN, a fait une réflexion sur le dés-enchevêtrement des tâches entre les trois Associations (ABVGN / AEGN / AIMPGPS) et la justification de trois associations à ce jour pour le Bassin Versant Glâne-Neirigue.

La résultante est la suivante :

Il existe différents modèles d'organisation. Celui retenu par l'ABVGN, est la reprise du personnel et des installations des deux autres associations (AEGN / AIMPGPS) et d'intégrer le tout dans l'ABVGN avec adaptations des statuts existants à ce jour.

L'avantage : l'Association existante l'ABVGN, couvre l'entier du territoire des 15 communes membres. De plus, cette forme est la plus indiquée lorsque la collaboration intercommunale porte sur des engagements, notamment financiers, importants et durables.

Cette nouvelle structure commune a pour objectif :

- de renforcer la cohérence de nos actions,
- d'optimiser les ressources financières et humaines,
- de garantir une meilleure visibilité pour nos partenaires institutionnels, dont vos communes,
- intégrer l'ensemble des charges et produits des trois structures actuelles,
- veiller à maintenir la continuité des prestations.

Dans le but de répondre aux objectifs ci-dessus, le CODIR de l'ABVGN, propose ce jour, aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux membres des Conseils généraux, les statuts qui ont été acceptés lors de l'Assemblée Extraordinaire des Délégué-e-s du 2 octobre 2025, à votre approbation.

## 6. Conclusion

L'adoption de ces nouveaux statuts constitue une étape essentielle dans la consolidation de notre coopération intercommunale. Elle témoigne de la maturité de la cohérence et de la vision partagées qui unissent nos 15 communes autour d'un même projet de territoire.

Ensemble, nous affirmons notre volonté d'agir avec efficacité, solidarité et ambition pour le développement durable et équilibré de notre communauté. C'est un engagement fort pour l'avenir, au service de tous nos habitants et de toute une région.

Au nom du Comité de Direction

Le Président



Georges Python

La Secrétaire



Marie-Eve Bifrare

Les statuts seront disponibles sur le site internet [www.grangettes-pres-romont.ch](http://www.grangettes-pres-romont.ch) et au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée.



ASCGM



## Information sur le projet de construction de la nouvelle école

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du projet de construction de la nouvelle école.

A ce jour, nous n'avons pas encore obtenu le permis de construire. Cette situation s'explique par la longueur des démarches légales et administratives imposées au niveau cantonal. Ces procédures, bien que nécessaires, ralentissent l'avancement du projet et limitent notre marge de manœuvre, alors que nous avons déjà finalisé l'ensemble des préparatifs requis à notre niveau.

Nous restons pleinement mobilisés et collaborons étroitement avec les autorités cantonales afin de faire progresser le dossier dans les meilleures conditions possibles. Notre objectif demeure inchangé : offrir à nos élèves une école moderne, sûre et accueillante, dès que toutes les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien dans la réalisation de ce projet essentiel pour l'avenir de nos enfants et de notre région.

Avec nos salutations les meilleures.

Le comité de direction  
de l'ASCGM

## CONSEIL DES PARENTS

Prénom, nom	Fonction
Dionis Lopez	Président
Laure Castella	Vice-présidente
Jessica Perroud	Secrétaire
Cindy Delabays	Directrice d'établissement
Sylvie Bramaz	Représentante corps enseignant
Jacques Andrey	Représentant commune Le Châtelard
Olivier Rey	Représentant commune Grangettes
Géraldine Menétrey	Représentante commune Massonnens
Benoît Mesot	Membre
Elise Uldry	Membre

## DÉCHETS ENCOMBRANTS

Afin d'offrir un meilleur service, les citoyennes et citoyens de Grangettes, lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2021, ont accepté la proposition d'externaliser la gestion des déchets encombrants à l'entreprise « Centre de tri Romont SA » et de supprimer les deux récoltes annuelles.

### INFORMATIONS UTILES

- Centre de Tri de Romont SA, Route de la Maillarde 9, 1680 Romont  
*!! Attention !! A ne pas confondre avec la déchetterie communale de Romont*
- Ouvert à tous les habitants de Grangettes
- Pour tous les types de déchets (encombrants, béton propre, cailloux, bois, ferrailles...)
- A amener par vos soins
- Mode de paiement : Cash – TWINT – Mastercard – Visa

### JOURS ET HEURES D'OUVERTURES 2026

Horaire d'été – de mars à octobre	du lundi au vendredi 7h00 à 12h00 / 13h00 à 17h00
Horaire d'hiver – de novembre à février	du lundi au vendredi 7h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

#### OUVERTURES DU SAMEDI DE 7H00 À 11H45 :

31 janvier 2026  
28 février 2026  
28 mars 2026  
25 avril 2026  
30 mai 2026  
27 juin 2026  
25 juillet 2026  
29 août 2026  
26 septembre 2026  
31 octobre 2026  
28 novembre 2026

#### LE CENTRE DE TRI EST FERMÉ

#### DURANT LES JOURS FÉRIÉS ET PONTS SUIVANTS :

LU 08.12.2025 – Immaculée conception – fermé  
VE 19.12.2025 – fermeture à 12h  
Vacances – du LU 22.12.2025 au LU 05.01.2026  
VE 03.4.2026 – Vendredi Saint – fermé  
LU 06.04.2026 – Lundi de Pâques – fermé  
JE + VE 14-15.05.2026 – Assomption – fermé  
JE + VE 04-05.06.2026 – Fête Dieu – fermé  
VE 31.07.2026 – fermeture à 12h  
Horaire d'hiver du 03 au 14.08.2026  
VE 14.08.2026 – fermeture à 12h  
LU + MA 07-08.12.2026 – Immaculée conception – fermé  
VE 18.12.2026 – fermeture à 12h  
JE 24.12.2026 – fermeture à 12h  
VE 25.12.2026 – Noël – fermé

### RECYCLER LES PLASTIQUES MÉNAGERS

Le Centre de Tri propose également de recycler les plastiques ménagers tels que gobelets, bouteilles (boissons, huiles, vinaigre, lessives, shampoings), films fraîcheur, sacs de transports, briques alimentaires (Tetra Pak p.ex. brique de lait, soupe, jus de fruit...) et collabore avec une entreprise suisse pour le recyclage.

Des rouleaux de sacs spéciaux ont été conçus à cet effet. Si vous le désirez, vous pouvez en acheter à la déchetterie communale ainsi qu'au magasin de la Laiterie de Grangettes. Le retour des sacs se fera au Centre de Tri de Romont, par vos propres moyens (**aucun sac ne sera pris en charge à la déchetterie communale**).

Il s'agit d'une proposition du Conseil communal et non d'une obligation. A noter qu'il est plus avantageux pour le citoyen de collecter ses plastiques plutôt que de les mettre dans les sacs taxés officiels. Le Conseil communal vous encourage à tester cette démarche.

**Prix de vente des rouleaux de sacs (p/10 pces) :**

60 litres → CHF 24.-

110 litres → CHF 40.-

## GRANGETTES S'ANIME



## GRANGETTES S'ANIME

# Agenda 2026

Grangettes s'anime  
pour tous les habitants de Grangettes



SAMEDI

**14 mars****Coup de balai & dégustation de vin**

- ✓ nettoyage du village
- ✓ dégustation des vins de la Fête des musiques



VENDREDI

**3 juillet****Soirée cervelas au coin du feu**

- ✓ au jeu de Quilles
- ✓ soirée conviviale autour du feu



MARDI

**14 juillet****Soirée marche**

- ✓ balade d'environ 1 heure
- ✓ aux alentours de Grangettes



Les détails concernant ces activités seront communiqués en temps voulu.

**Nous nous réjouissons de vous retrouver  
nombreux en 2026 !**

Céline - Héloïse - Dania



## GRANGETTES S'ANIME



Nous nous réjouissons de partager ces moments avec vous.

Céline - Héloïse - Dania

## CHŒUR MIXTE LA CÉCILIENNE DE GRANGETTES

### La Cécilienne de Grangettes au fil de l'année

Pour cette année musicale 2025-26, l'objectif principal de la Cécilienne de Grangettes sera la rencontre des Céciliennes de l'UP de la Glâne, en collaboration avec les choeurs voisins.

Pour cette fête, les choeurs organisateurs, Le Châtelard, Grangettes, La Joux, Sommentier et Vuisternens-devant-Romont, préparent un concert de gala. La comédie musicale « **Notre-Dame de Paris** » sera donnée dans une version pour choeur mixte, choeur de jeunes, danseurs et orchestre de 9 musiciens, **les 20 et 21 mars 2026** à l'église de Vuisternens-devant-Romont. Le choeur sera constitué par les choeurs paroissiaux organisateurs accompagnés de l'ensemble de jeunes « Sur Mesure » emmené par Fabien Volery, qui dirigera le concert. Les répétitions vont bon train. Cette préparation est exigeante et les choristes ne chômeront pas cet hiver.

Ce rassemblement des chorales de notre région aura également comme point fort la **messe célébrée le dimanche 22 mars à l'église de Vuisternens-devant-Romont**. Plus de 200 chanteuses et chanteurs interpréteront l'office du jour constitué principalement de la Messe de la Résurrection du compositeur français Thomas Ospital, actuellement titulaire des orgues de Saint-Eustache à Paris.

D'autres événements convieront le public à participer à cette fête : le samedi 21 mars, le matin, les concerts des choeurs devant le jury, et l'après-midi un concert des choeurs invités à l'église. Et bien sûr, autour de ces événements musicaux, il y aura de quoi se restaurer et se rencontrer autour d'un verre.

Cette année musicale est donc bien riche en événements festifs. N'oublions pas que la Cécilienne anime les messes chaque mois à l'église de Grangettes. Pour poursuivre nos activités nous avons besoin de toutes les voix et accueillons volontiers de nouveaux membres à nos répétitions du jeudi soir.

*Le directeur de la Cécilienne  
Jean-Marie Hirt*



## LES AÎNÉS DE LE CHÂTELARD ET GRANGETTES



Ce groupe fut créée dans les années 1990 par Mesdames Agnès Mauron et Emma Rey. Elles en ont tenu les reines pendant quelques années, puis elles ont passé le flambeau à d'autres.

Aujourd'hui, nous continuons dans le même sens.

De novembre à mai, nous organisons un loto qui a lieu le 2<sup>ème</sup> lundi du mois à 13h30 à l'Abri PC de Grangettes.

Voici les dates à venir pour la saison 2025-2026 :

- 15 décembre 2025
- 12 janvier 2026
- 9 février 2026
- 9 mars 2026
- 13 avril 2026
- 11 mai 2026



Ces après-midis se terminent par une collation et pour ceux qui le désirent quelques parties de cartes. Nous passons un joli moment de partage et de convivialité que tout le monde apprécie fortement.

Nous fêtons également nos jubilaires avec de beaux et bons gâteaux confectionnés par notre pâtissière attitrée Attilia qui est aussi notre crieuse de lotos.

Pour clôturer la saison, nous organisons, avec le bénéfice des lotos, un excellent repas au restaurant ainsi qu'une journée « saucisses » accompagnée de salades et desserts préparés par les dames du groupe.



Au mois de décembre, nous avons la chance de participer au traditionnel repas de Noël gracieusement offert par nos autorités communales à qui nous adressons un grand merci.

Pour la prochaine saison, nous vous attendons nombreux.  
Bienvenue à toutes et tous,

*Evelyne et Denise*



## BIEN VIEILLIR EN GLÂNE



Lancement du nouveau site internet Bien vieillir en Glâne, une plateforme dédiée aux habitant-e-s de 60 ans et plus du district de la Glâne.

[www.bienvieillir-glane.ch](http://www.bienvieillir-glane.ch)

Ce site centralise des informations utiles pour bien vivre sa retraite dans la région :

- Un agenda des activités et événements
- Un annuaire des partenaires et prestataires locaux
- Des pages pratiques sur les droits, services, associations et aides disponibles
- Des ressources pour maintenir un lien social, culturel et communautaire

Un outil simple et accessible, pensé pour accompagner les aîné-e-s et leurs proches au quotidien.

## TPF



## PRO SENECTUTE



Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un-e bénévol-e expérimenté-e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2025, ce service aura lieu **du 2 février 2026 au 30 avril 2026**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 19 janvier 2026 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessous).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)

## RÉSEAU SANTÉ GLÂNE

### *Foyer de jour de la Glâne à Siviriez*



Le Foyer de jour de la Glâne à Siviriez est ouvert depuis le 6 janvier 2025. Il accueille et accompagne les personnes âgées vivant à domicile. Dans un cadre convivial et chaleureux, une équipe de professionnel-le-s propose des activités de vie quotidienne favorisant les échanges et l'autonomie, et contribue à soutenir les proches aidant-e-s.

Situé au cœur de Siviriez, facilement accessible en transport public, il est attenant à l'EMS, et s'intègre harmonieusement à la vie du village. Le lieu dispose d'une vaste pièce à vivre baignée de lumière, d'un balcon ombragé, d'un espace de repos et de sanitaires ergonomiques. Il permet d'offrir une variété d'activités, un accompagnement personnalisé et des soins adaptés à chacun.

Toute l'équipe se réjouit de vous accueillir et de vous faire découvrir ce nouveau lieu de vie et d'accompagnement pour les personnes âgées.



**Horaires d'accueil:**  
Du lundi au vendredi  
(sauf jour fériés)  
De 9h à 17h

**Pour être accueilli-e au foyer de jour, voici les étapes à suivre :**

- Remplir une « Demande d'admission » disponible sur le site du Réseau Santé de la Glâne et l'envoyer
- Fournir un certificat médical de votre médecin traitant
- Avant votre arrivée, nous vous proposons : un entretien d'information et d'accueil avec vos proches
- Une demi-journée d'essai, si souhaitée
- Finalisation de l'inscription dès la signature d'un contrat d'accueil entre les deux parties

Informations complémentaires  
sur le site internet du RSG : [www.sante-glane.ch](http://www.sante-glane.ch)  
ou par téléphone : +41 26 565 00 00



## PASSE PARTOUT GLÂNE



### Rapport de gestion 2024 du PassePartout de la Glâne Au service des Glânois depuis plus de 30 ans



#### Nos activités en 2024 : une année record !

En 2024, à l'échelle cantonale, la Fondation a franchi un cap historique : ses 17 véhicules ont parcouru un total de **881'161 km**, la plus grande distance jamais enregistrée depuis sa création en 1990. Ce succès est le fruit de l'engagement extraordinaire de 264 conductrices et conducteurs bénévoles à travers tout le canton.

#### Focus sur le district de la Glâne

*Dans notre district, le PassePartout de la Glâne (PPG) a également réalisé une performance remarquable. Grâce à nos 3 véhicules et une équipe dévouée de 30 bénévoles, nous avons parcouru 155'794 km pour le bien-être de nos concitoyens et effectué 3'843 courses.*

#### Informations

- Réservations** : Les réservations peuvent se faire tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 15h30 au N° tél. **026.656.10.33**
- Tarifs** : CHF 0.60 le km effectif et CHF 3.- de prise en charge.

#### Le financement : votre soutien est vital

Le fonctionnement du PassePartout repose sur un modèle solidaire. Si l'État nous soutient lors de l'achat de nouveaux véhicules, le quotidien du service (entretien, carburant, frais de gestion) est assuré grâce à la **générosité de nos donateurs**. Chaque don, même le plus modeste, nous permet de poursuivre notre mission et de maintenir un service de haute qualité. **Un grand MERCI à tous ceux qui nous soutiennent !**

#### Faites un don

- Aidez-nous à continuer notre mission en faisant un don.
- Compte bancaire : Banque Valiant AG - 3001 Berne CH05 0630 0016 3233 1620 2 Compte 30-38112-0

#### Nous avons besoin de vous : rejoignez l'équipe de chauffeurs !

Le PassePartout se développe, et nos besoins en conducteurs ne cessent de grandir. Pour rejoindre notre équipe de bénévoles, c'est simple :

- Vous êtes titulaire d'un permis de conduire depuis au moins 3 ans et avez un casier judiciaire vierge.
- Vous souhaitez découvrir l'activité ? Nous vous proposons une ou deux journées d'essai aux côtés d'un chauffeur expérimenté, sans engagement.
- Vous choisissez votre rythme : vous vous engagez pour le nombre de journées qui vous convient, en fonction de vos disponibilités.
- Nous assurons votre formation : vous serez formé à l'utilisation de nos véhicules et à la sécurisation des fauteuils roulants.
- Si vous **êtes intéressé(e)** par cette mission humaine et valorisante, contactez sans hésiter le Président, Willy Schorderet, au 079 658 97 83.

#### Le comité 2024

Président :	Willy Schorderet
Vice-président :	René Kolly
Responsable des plannings et des chauffeurs :	Jeannelyse Crausaz
Secrétaire :	Cyntia Descloux
Responsable des véhicules :	Jean-Paul Conus
Caissier :	Jean-Marc Mauron
Responsable des réservations :	Silvana Bertschi

## SAPINS DE NOËL



LA VENTE DE  
**SAPINS DE  
NOËL**

aura lieu au Centre forestier de Combloney les

**SAMEDIS 6 ET 13 DÉCEMBRE 2025  
DE 8H30 À 11H30**

**Corporation forestière Glâne-Farzin**  
Route des Trois-Sapins 42  
1680 Romont  
[www.glane-farzin.ch](http://www.glane-farzin.ch)  
[secretariat@glane-farzin.ch](mailto:secretariat@glane-farzin.ch)  
026 652 07 30 (LU-MA-ME matin)

## VŒUX DE FIN D'ANNÉE

Une année s'achève, une autre commence, pleine de promesses et d'espérance.

Que 2026 soit pour chacune et chacun d'entre vous une année douce et lumineuse, fait de santé, de bonheur et de belles réussites.

Le Conseil communal tient à remercier toutes les personnes qui participent, de près ou de loin, à la vie de notre commune.

A toutes et à tous, belles fêtes et meilleurs vœux pour 2026 !



## MEMENTO

Bureau communal      ME 7<sup>30</sup> – 11<sup>30</sup> ou sur RDV      026 652 57 52  
secretariat@grangettes-pres-romont.ch  
caisse@grangettes-pres-romont.ch  
www.grangettes-pres-romont.ch

Fermeture de fin d'année : du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026

Déchetterie      Sauf jours fériés      JEU 19<sup>00</sup> – 20<sup>00</sup>  
SA 10<sup>00</sup> – 11<sup>00</sup>

Laiterie – Magasin      Ouverture du lundi au dimanche      06<sup>30</sup> – 11<sup>30</sup>  
17<sup>30</sup> – 19<sup>00</sup>

Tip Top Coiffure      Ouverture LU, JE, VE, SA      026 912 60 86

## NUMÉROS D'URGENCE

Police      117

Feu      118

Ambulance & urgences médicales (24H)      144

Centre de toxicologie      145

Gendarmerie cantonale      026 305 64 64

Permanence des médecins (Glâne)      0848 09 09 09

MedHome      026 6 700 700

Service d'aide et de soins à domicile (Billens)      026 565 01 00

Pharmacie de garde      0900 146 146